Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 9

Rubrik: Notre programme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse sat de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — Notre programme. — Inauguration de la statue de Pestalozzi. — Examens des recrues. — Economie rurale. — Bibliographies. — Nouveaux objets recus à l'Exposition scolaire permanente suisse. — Chronique de l'Exposition scolaire.

NOTRE PROGRAMME

Sur cette importante question, nous avons reçu, presque en même temps, deux travaux de sources bien différentes, l'un de M. Bochud, instituteur à Cressier; ce rapport a été lu et discuté dans une conférence des instituteurs de la Sarine; le second est un manuel de près de 400 pages, publié chez Delaplane, sous ce titre: Organisation pédagogique et législation des écoles primaires, par Compayré.

Nous publierons le rapport de M. Bochud, tout en reproduisant en note quelques-unes des directions de M. Compayré. Cette étude comparative e manquera pas d'intérêt, croyons-nous.

Tout programme général, dit M. Bochud, comme son nom l'indique, est nécessairement vague. Fait pour un grand nombre d'écoles dont les besoins, l'organisation et les difficultés ne sont pas les mêmes, il doit avoir assez d'élasticité pour s'adapter aux besoins de chacune d'elles.

Mais le programme général dispense-t-il d'établir un programme particulier? Loin de là. L'instituteur s'apercevrait bientôt qu'il marche dans l'inconnu et que le programme général ne l'empêche pas de faire de graves écarts. L'instituteur établira donc son programme spécial, il l'établira chaque année: la composition des cours, le développement intellectuel des élèves, la force relative des classes entre elles surtout, et mille autres circonstances différentes, variables d'une année à l'autre, l'y obligent. Mieux il aura tracé sa route et prévu les diverses étapes à parcourir, plus facile et plus fructueux sera son enseignement. Une gradation bien ordonnée dans les matières est de rigueur:

c'est ici que le mot progressif est employé dans sa signification. Pour établir son programme, l'instituteur aura devant lui, comme guides, son ordre du jour, le programme général. Ce dernier ne doit cependant pas être suivi servilement. On s'inspirera des besoins locaux, des conditions plus ou moins complètes d'organisation des classes et surtout du développement des élèves qu'il faut diriger et instruire. Cette dernière considération nous conduit à la devise « Peu et bien », mais à la condition sans doute de remplir le second de ces points aussi fidèlement que le premier. Quant à « beaucoup et bien », en pratique, c'est synonyme, croyons nous, de peu et mal. C'est un écueil pour plus d'un maître. Qui est-ce qui ne s'est jamais tracé un programme trop étendu? Il y a tant de belles choses à apprendre qu'on raisonne souvent comme le jardinier: « Mon baudet serait le dernier des grisons s'il ne supportait pas ce minime surcroît de charge. On connaît les résultats de la méthode. Le précepte de Boileau pourrait se traduire en pédagogie: « Qui ne sut se borner, ne sut jamais enseigner ».

Les écoles dotées de bons manuels seront préservées de ce danger et de beaucoup d'autres. Un programme n'est bien déterminé que par les ouvrages qu'il prévoit. Les livres sont en quelque sorte le vrai programme. Aussi, quels réjouissants progrès ont été faits dans ce domaine ces dernières années! Mais que de progrès désirables encore! Des livres classiques, appropriés aux besoins de nos écoles, préservent le maître des tâtonnements! c'est une précieuse économie de emps; c'est aussi

peut-être un utile garde-fou.

Mais venons-en à la question proprement dite, aux matières à enseigner. Comme aussi dans l'enseignement de chaque branche on distingue les moyens à prendre et l'ordre à suivre et que ce dernier constitue spécialement le programme, nous avons fait, autant que possible, abstraction des moyens à prendre ¹.

1 Citons ici une page de l'ouvrage de M. Compayré:

Quelle que soit la part légitime qui appartient à la libre spontanéité de l'instituteur, c'est surtout dans les perfectionnements apportés à des méthodes ou à des procédés déjà connus, c'est aussi dans l'interprétation des programmes officiels qu'il sera toujours maître de modifier selon les circonstances et d'adapter à ses vues particulières; c'est enfin dans le détail et dans l'application que son initiative aura le loisir de s'exercer. Pour la marche générale des études, pour l'ensemble des opérations scolaires, le maître le mieux doué a besoin d'être conduit et guidé. Faute d'un plan régulièrement tracé, il se perdra dans une série de tâtonnements stériles ou dangereux; il s'égarera, comme Pestalozzi lui-même, qui pleurait sur ses erreurs de méthode tardivement reconnues. Au lieu de l'unité que réclame le développement régulier de l'instruction populaire, c'est la confusion, c'est une sorte d'anarchie pédagogique qui régnera dans les écoles. L'originalité d'un poète n'est pas étouffée parce qu'elle se

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Cours inférieur. — 1^{re} année. Prières: elles s'apprennent d'abord dans la récitation qu'on en fait avant et après la classe. Lorsque l'enfant sait lire, il les apprend encore ou en fait une répétition en les étudiant dans le catéchisme. Prononciation exacte. Nos plus belles prières sont souvent si mal prononcées

soumet aux règles de la poétique; de même, la liberté des efforts individuels dans l'éducation n'est nullement compromise parce qu'elle se meut dans le cadre défini d'un règlement bien fait.

Suivons donc sans scrupule l'exemple qui nous est donné dans tous les pays où l'instruction primaire est solidement instituée. En Allemagne, en Suisse, en Belgique, aux Etats-Unis, on pourrait dire chez tous les peuples civilisés, il existe une organisation pédagogique officielle qui, dans certains cas, descend jusqu'aux détails les plus minutieux. On raconte qu'un ministre de l'Instruction publique, un ministre épris de la consigne, se frottait les mains de plaisir, à l'idée que le même jour, à la même heure, dans tous les lycées de France, les élèves de la même classe traduisaient la même page de Démosthène ou de Cicéron..... Nous sommes loin de réclamer, pour les écoles, une aussi ridicule uniformité, et de désirer qu'au même moment tous les élèves des écoles primaires écrivent le même exercice d'écriture ou apprennent la même page d'histoire. Mais, sans tomber dans l'excès d'une réglementation puérile et mesquine, on ne saurait méconnaître la nécessité d'un certain ordre et d'une certaine unité.

La fréquentation scolaire normale étant de six années, on pouvait être tenté de répartir les élèves et de distribuer les études en six divisions successives, sauf à subdiviser encore chacune des six années, si on y était forcé par le trop grand nombre des élèves. C'est ce qui avait lieu, au commencement de ce siècle, dans les écoles mutuelles, où l'on comptait dix, douze cercles ou groupes d'élèves, et parfois davantage. On retrouverait ce système, ou quelque chose d'approchant, dans l'organisation pédagogique de certaines nations étrangères, en Angleterre notamment.

Mais il n'est plus question, aujourd'hui, de revenir à ce régime. D'abord, la plupart de nos écoles, qui n'ont qu'un seul maître, s'en accommoderaient malaisément. La division en trois cours y crée déjà d'assez graves embarras. Que serait-ce, si la division était poussée plus loin? De plus, les études ne marchent pas assez vite dans les écoles primaires, et elles y sont nécessairement trop élémentaires, pour qu'il soit utile de faire correspondre à chaque année que les enfants y passent un degré distinct d'enseignement

que les enfants y passent un degré distinct d'enseignement.

C'est donc la division en trois cours qui semble recommandée par l'opinion presque unanime de tous les pédagogues, de même qu'elle est consacrée en fait par la législation presque identique de tous les pays. Elle suffit pour satisfaire aux besoins des programmes, à la progression possible d'un enseignement qui ne dure que six années, et aussi pour distribuer rationnellement des élèves, dont le plus jeune a six ou sept ans, et le plus âgé douze ou treize.

Le cours élémentaire, on l'a dit et redit, est un cours d'initiation.

Le cours élémentaire, on l'a dit et redit, est un cours d'initiation. Il faut d'abord y mettre l'enfant en possession de ces deux instru-

dans la famille que le sens en est défiguré et l'on pourrait croire que ceux qui les récitent ne les comprennent pas. – 2° année. Petit catéchisme. Il peut s'apprendre aussi parallèlement avec les prières.

Cours supérieur. — Récitation, explication littérale seulement du grand catéchisme 1. Histoire sainte: 1re année, Ancien-Testament; 2º année, Nouveau-Testament.

L'Histoire sainte doit-elle former un cours suivi ou doit-elle être étudiée par chapitres détachés en rapport avec ceux du catéchisme? Les deux méthodes peuvent être bonnes. La seconde

ments essentiels de toute étude, la lecture et l'écriture; il faut aussi y amorcer la culture des diverses facultés, même des plus élevées, comme le raisonnement, tout en donnant le pas aux facultés de perception, d'observation sensible; il faut y enseigner, sous une forme familière, autant que possible par des exemples concrets, les notions élémentaires de chaque ordre d'études.

Le cours moyen ou intermédiaire a pour but, selon les expressions de M. Gréard, « de constituer le fonds des connaissances ». — « C'est lui, ajoute-t-il, qui dote l'enfant de cet ensemble de notions positives sans lesquelles un homme se trouve aujourd'hui en dehors de

l'humanité. »

M. Buisson à son tour le définit « celui qui représente l'enseignement primaire en plein exercice, mais qui ne dépasse pas le strict nécessaire des premières études. » Cette définition semblerait avoir pour conséquence d'attribuer au cours supérieur un caractère qui n'est pas le sien, croyons-nous, puisqu'elle tendrait à en faire un simple cours de revision ou même un cours de luxe, inutile par suite, puisque l'élève, avant d'y arriver, aurait déjà acquis toutes les connaissances nécessaires.

Sans méconnaître l'importance capitale du cours moyen, qui de fait, dans mainte école où les études ne sont pas poussées plus loin, est souvent le couronnement des études primaires, nous estimons néanmoins que le cours moyen ne doit pas épuiser les matières de l'enseignement. Il faut que, dans chaque domaine de connaissances, le cours moyen laisse assez de terrain inexploré, assez de chemin à parcourir, pour justifier l'existence du cours supérieur et prolonger utilement le séjour de l'enfant dans l'école.

- Le cours supérieur, dit M. Buisson, offre aux plus âgés, aux plus assidus, aux plus intelligents, quelques développements complémentaires, quelques aperçus plus refevés, quelques exercices plus délicats, bref, la revision des mêmes matières, mais traitées d'un peu plus haut et plus largement. D'après M. Gréard, la raison d'être du cours supérieur serait surtout dans l'application d'une méthode plus difficile que celle qui convient aux cours inférieurs, dans l'emploi de la méthode déductive, celle qui habitue l'enfant à descendre logiquement du principe au fait, de la règle à l'application.
- 1 Nous n'admettons pas que l'instituteur doive se borner simplement à l'explication littérale du catéchisme. Si les parents ont le droit d'expliquer le catéchisme, pourquoi le maître plus instruit que la plupart des parents ne pourrait-il pas le faire?

demande moins de temps; elle a l'apparence d'être logique. Elle l'est moins cependant que la première. Mieux l'enfant comprendra et étudiera sa Bible, plus son instruction religieuse sera solide. Pour qu'il en ait une connaissance nette et assez complète, il faut qu'il en ait étudié les faits dans leur ordre et dans leur enchaînement naturels. Une partie du temps réservé à la lecture est consacré à la Bible, comme l'indique d'ailleurs le programme général. Qu'on ne néglige pas l'Histoire sainte! Y a-t-il un livre d'histoires morales qui puisse l'égaler? La Bible, avec ses beautés littéraires et ses beautés poétiques, est à la portée de l'enfance. Elle charme l'imagination et le cœur du jeune âge. Elle apprend à aimer la vertu. Une instruction religieuse éclairée est le meilleur antidote contre tant d'absurdes et dangereux préjugés, contre tant de sottes préventions qui ont cours, même dans nos campagnes. Une bonne instruction religieuse est aussi un préservatif contre beaucoup de chutes morales dont on attribue avec raison la cause à l'ignorance des vérités chrétiennes.

ENSEIGNEMENT INTUITIF

Cours inférieur. — Si l'on considère l'ordre à suivre, cet enseignement n'est pas distinct de celui de la lecture. Ces deux branches marchent de front. Les branches doivent non seulement se compléter l'une l'autre, elles doivent autant que possible rentrer l'une dans l'autre. C'est le meilleur moyen de multiplier le temps. Nos livres de lecture nous ont obtenu cet heureux résultat. Ainsi, le livre du 1er degré est un excellent programme d'enseignement intuitif. Avant le livre du 1^{er} degré, le syllabaire analytico-synthétique en est un, par ses mots types et par la plupart des mots et des phrases qui sont dans le corps des tableaux. Si l'on trouve ce premier programme insuffisant, surtout au point de vue de la progression, le Guide du maître nous dit que durant ce temps-là déjà, le maître peut employer le livre de lecture pour donner des leçons de choses. Dailleurs, nous ne croyons pas qu'aux débutants on puisse donner une leçon de chose complète sur un objet: le Guide dit encore: « Le maître choisira quelques sujets appropriés à leur âge et se bornera aux notions les plus usuelles, les plus simples. Les quelques premiers jours où les nouveaux élèves sont à l'école, devons-nous les amener devant le tableau de lecture? Nous ne le croyons pas. Il faut d'abord leur apprendre à nommer les objets de la salle d'école, leur apprendre à parler sur ces objets, les apprivoiser, les familiariser avec la langue, les tirer du patois.

Le livre de lecture du 2^{me} degré sera le programme de l'enseignement intuitif au cours moyen ¹. (A suivre.)

¹ Voici le programme que propose M. Campayré pour la section enfantine et le cours élémentaire :

Notions très élémentaires sur le corps humain; hygiène (petits conseils); petite étude comparée des animaux que l'enfant connaît,